

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. ARNAUD Emanuel, M. ARNAUD Mickaël, Mme BITH Jacqueline, M. CADET Quentin, Mme COPIE Magali, M. DE CAMBIAIRE Arnaud, M. GUEZE Daniel, Mme LAINE Edith, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte,

Secrétaire de séance : Mme LAINE Edith

Assesseurs : M. ARNAUD Mickaël et Mme COPIE Magali

## **ELECTION DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Edith LAINE accepte d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président, M. Daniel GUEZE (le doyen d'âge) rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur ALIBERT Christian : 11 voix

Monsieur ALIBERT Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

## **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la détermination du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX un effectif maximum de trois (3) adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints au maximum.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints au Maire pour la Commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint, du second puis du troisième. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du Premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : M. DE CAMBIAIRE Arnaud : 11 voix

M. DE CAMBIAIRE Arnaud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

- **Election du Deuxième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : M. GUEZE Daniel : 11 voix

M. GUEZE Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

- **Election du Troisième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Mme MACHISSOT Ginette : 11 voix

Mme MACHISSOT Ginette ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjoint au Maire.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA CAPCA**

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder à la désignation des délégués auprès de la CAPCA. Celle-ci s'effectuant dans l'ordre du tableau. Il est donc M. ALIBERT Christian délégué titulaire et M. DE CAMBIAIRE Arnaud délégué suppléant.

## **DETERMINATION DU REGIME DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints.

S'agissant de l'indemnité du Maire : l'assemblée décide à l'unanimité de la fixer à 25,5 % de la valeur brute mensuelle du traitement de l'indice brut 1027.

Pour l'indemnité des Adjoints au Maire : l'assemblée arrête son montant à 5 % de la valeur brute mensuelle du traitement de l'indice brut 1027 pour chacun d'entre eux (contre 9,9 % le taux maximal autorisé dans la strate démographique de la Commune).

## **FIXATION DU CALENDRIER DES REUNIONS**

Date du prochain conseil municipal :

↳ Vendredi 26 juin 2020 à 20h30

## **QUESTIONS DIVERSES**

### PROJETS

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de réfléchir à une solution durable pour l'entretien du cimetière (interdiction d'utiliser du désherbant)
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Région et de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la mezzanine et l'aménagement du cimetière
- Monsieur le Maire informe que l'adressage touche à sa fin sur la commune. La commande de plaques va être effectuée.
- M. ARNAUD Emanuel fait part de son souhait d'installer un WC à l'aire de jeux. Voir ce qui peut être mis en place dans un premier temps sur une location à courte terme (devis d'une entreprise à 68 € par mois la location)
- M. ARNAUD Emanuel rappelle la difficulté pour les commerces ambulants sur la commune à s'installer faute de places disponibles. Un arrêté va être pris interdisant le stationnement sur les places nécessaires les mercredis et jeudis soirs.
- Monsieur le Maire propose de réfléchir à la possibilité de se servir de la salle rez de jardin pour du coworking. Voir peut-être peut utiliser cette salle à la fois pour du coworking mais conservé quand même les locations de salles.

La séance est levée à 22h30.